

Conseil d'Administration
Arrêté de composition

Le Premier Vice-Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article D. 719-21 ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
- Vu la délibération n° 2020-74 portant sur la procédure d'appel public à candidatures – personnalités extérieures du Conseil d'administration en date du 17 septembre 2020 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration en cours de constitution n° 11-05-2021 du 11 mai 2021 portant élection des personnalités extérieures désignées après un appel public à candidatures ;
- Vu la délibération n°20-05-2021 du Conseil d'administration en date du 20 mai 2021 relative à l'élection à la Présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu la délibération n°2023-53 du Conseil d'administration en date du 14 septembre 2023 portant élection du Vice-Président du Conseil d'administration en charge des Affaires Générales (VPCA) ;
- Vu les arrêtés de proclamation des résultats relatifs aux scrutins des 25 septembre et du 1^{er} décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de proclamation des résultats relatifs aux scrutins du 09 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté de composition n° 2023-2024-04 du Président de l'Université de La Réunion en date du 1^{er} septembre 2023 ;
- Vu la désignation des personnalités extérieures représentant la Région par l'Assemblée plénière du Conseil régional du 20 juillet 2021 ;
- Vu la désignation des personnalités extérieures représentant le Département par la Séance Publique du Conseil départemental réunie le 28 juillet 2021 ;

Considérant la non-inscription des élus Usagers pour l'année 2023-2024 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Collège A

Madame DORAY Bérénice
Madame GRONDIN-PEREZ Brigitte
Madame MARIMOUTOU Catherine
Monsieur MAVINGUI Patrick
Monsieur MIRANVILLE Frédéric
Madame NOBÉCOURT Estelle
Monsieur PARMENTIER Alexis
Madame TAMPOE-HAUTIN Vilasnee

Article 2 : Collège B

Monsieur AÏT-AARAB Mohamed
Madame ANGUÉ Katia
Monsieur FROUIN Patrick
Madame KOENIG LE RIBEUZ Anne-Cécile
Monsieur MEHOUMOU ISSOP Zoulfikar
Monsieur MORAU Dominique
Madame THIANN-BO MOREL Marie
Monsieur VIALE Fabrice

Article 3 : Collège BIATSS

Monsieur ARQUIER Gaël
Madame ÉTHEVE Fabienne
Madame LIMBADA Hafsa
Madame MARIAMON Rachelle
Madame OUMOURI Yasmine
Monsieur RIVIÈRE Patrick

Article 4 : Collège Usagers

| Titulaires | | Suppléants | |
|------------|-----------------------|------------|-----------------|
| Madame | BIGOT Flora | Madame | PETA Ambre |
| Madame | CARRON Emilie | Monsieur | LEDOUBLE Hugo |
| Madame | GRONDIN Ketty | Madame | DIJOUX Marina |
| Madame | HERNANDEZ Léna | Madame | PAYET Jade |
| Monsieur | LEGRAND Quentin | Monsieur | M'CHINDRA Farid |
| Monsieur | ZAKHARATOS Alexandros | Monsieur | DEBESE Ezekias |

Article 5 : Collège des personnalités extérieures nommées

| Titulaires | | Suppléants | |
|------------|----------------------------|------------|--------------------------|
| Madame | AUGUSTINE ETCHEVERRY Flora | Madame | PAYET BEN HAMIDA Viviane |
| Madame | BELLO Huguette | Madame | NATIVEL Lorraine |
| Madame | GAUTHIER Claude-Anne | Madame | BONET-KERRACHE Armelle |
| Monsieur | JEUFFRAULT Éric | Monsieur | ARNAUD Nicolas |

Article 6 : Collège des personnalités extérieures élues

| | |
|----------|-------------------|
| Monsieur | HONORÉ Marc |
| Madame | LOYHER Jeanne |
| Monsieur | MAILLOT Karl |
| Monsieur | VIELLEUSE Gilbert |

Article 7 : Présidence du Conseil d'administration

La réunion du Conseil d'administration est présidée par le Président de l'Université de La Réunion. En cas d'empêchement, il peut déléguer la présidence du conseil à un vice-président du Conseil d'administration :

- 1^{er} vice-président du Conseil d'administration, en charge des affaires générales (VPCA)
- 2^e vice-président du Conseil d'administration, en charge de la recherche et de la valorisation (VPCA-RV)
- 3^e vice-président du Conseil d'administration, en charge de la formation et de la vie universitaire (VPCA-FVU).

Article 8 : Participation du Recteur Chancelier

Le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, ou son représentant, assiste, sans voix délibérative, au Conseil d'administration.

Article 9 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 17 octobre 2023
Le Premier Vice-Président de l'Université de La Réunion

Dr. Dominique MORAU

